

Communiqué de presse du 22 juillet 2014

Projet de code de déontologie des membres du Gouvernement

Transparency International Luxembourg se réfère au projet de règlement grand-ducal fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement et leurs devoirs et droits dans l'exercice de la fonction, tel que ce projet a été présenté en date du 22 juillet 2014 par Monsieur le Ministre de la Justice, Félix Braz¹.

Le gouvernement antérieur avait préparé un premier code de déontologie qui devait entrer en vigueur ensemble avec le code de déontologie des Députés mais au plus tard le 1^{er} janvier 2014. L'actuel gouvernement a publié ce code au Memorial du 28 février 2014².

L'actuel projet vient préciser et renforcer les droits et devoirs des membres du gouvernement tout en donnant un caractère plus contraignant au code. L'approche nouvelle par rapport à la période dite de « cooling off » en plaçant une partie des sanctions sur le terrain de la responsabilité civile, une réglementation plus claire des cadeaux, l'usage des moyens mis à disposition ainsi que les énonciations claires sur les principes importants sont autant d'éléments caractérisant ce code.

L'emploi par le Gouvernement de la norme du règlement grand-ducal semble parfaitement suffisante, d'autant qu'elle préserve le principe de la séparation des pouvoirs et qu'elle permet une adaptabilité accrue. Il ne semble par ailleurs pas que la norme de la loi soit requise dans cette matière.

Transparency International Luxembourg souhaite marquer sa satisfaction avec le fait que le Gouvernement entend se doter de ce nouveau code déontologie. La mise en œuvre de ce code avec ces caractéristiques nouvelles est extrêmement importante dans le contexte national et international et l'entrée en vigueur prochaine de ce texte rend une part de crédibilité au Grand-Duché de Luxembourg sur la scène internationale, à côté du code de déontologie des Députés auquel Transparency International Luxembourg reviendra prochainement par

¹ RTL le 22 juillet 2014 dans <http://www.rtl.lu/letzebuerg/554411.html>

² Memorial A25 du 28 février 2014 dans <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2014/0025/a025.pdf#page=2>

communiqué séparé. L'actuel projet remplit également une partie des recommandations internationales en matière de lutte contre la corruption³.

Transparency International Luxembourg est d'avis que le projet actuel réunit les éléments requis afin de constituer un outil efficace et utile dans l'optique poursuivie. Il s'agit d'un instrument moderne, dont il faudra surveiller de près la mise en pratique, afin de pouvoir l'adapter rapidement et efficacement en fonction de l'actualité et des besoins sur le terrain.

Transparency International Luxembourg estime également que compte tenu de l'important travail mis en œuvre par l'actuel Gouvernement et son équipe pour rédiger un nouveau code plus moderne et plus adapté aux besoins, la durée mise en œuvre pour présenter ce projet était très courte. C'est partant de tout cœur que Transparency International Luxembourg félicite le Gouvernement, ses ministres et les fonctionnaires concernés pour la mise en œuvre de ce code de déontologie.

Transparency International Luxembourg rappelle également que mis à part les codes de déontologie des membres du Gouvernement et des Députés, il faut s'atteler à mettre en œuvre des codes de déontologie pour les élus locaux, les fonctionnaires et les hauts-fonctionnaires étatiques et communaux ainsi que les membres et le personnel des établissements publics.

*
* *

Transparency International est une organisation non-gouvernementale (ONG) créée en 1993 avec comme objectif de combattre la corruption. Pour plus d'informations, nous permettons de vous renvoyer au site internet de Transparency International www.transparency.org.

Notre association, Transparency International Luxembourg⁴, peut être contactée par courriel à l'adresse info@transparency.lu et via son site internet www.transparency.lu. Les personnes intéressées à en devenir membre peuvent remplir le formulaire d'adhésion à l'association comme membre via le site internet ou nous soutenir par l'intermédiaire d'un don via notre site internet <http://www.transparency.lu/a-propos/nous-soutenir>.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2014

³ p.ex. EU ANTI-CORRUPTION REPORT du 3 février 2014 dans http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/organized-crime-and-human-trafficking/corruption/anti-corruption-report/index_en.htm

⁴ Transparency International Luxembourg est l'enseigne, l'association porte le nom d'Association Pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l. (APPT Asbl).